

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2023-03

- 1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 juin 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 277-2023-03 intitulé :
 - Règlement numéro 277-2023-03 Règlement modifiant le règlement numéro 277-2023-01 décrétant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2023 afin d'exclure la tarification en lien avec les matières recyclables et compostables de la classification établie et revoir la classification établie
- 2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement à la bibliothèque municipale au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
- 3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion Le 12 juin 2023
Adoption du projet de règlement Le 12 juin 2023
Adoption du règlement Le 19 juin 2023
Avis public et entrée en vigueur Le 26 juin 2023

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 26e jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Pamela Nantel, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 13h00 et 14h00, le 26º jour du mois de juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26º jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière